



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/38/Add.1 et Corr.1
12 décembre 2003

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante et unième réunion
Montréal, 17 - 19 décembre 2003

Addendum et Corrigendum

PROPOSITION DE PROJET : RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN

- **Ajouter** les paragraphes suivants à la page 7 sous ``Observations`` :

21 (bis) Le Secrétariat a terminé les discussions avec le Gouvernement d'Allemagne sur les questions soulevées dans les observations initiales relatives au Plan national d'élimination des CFC en République Islamique d'Iran présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/38.

21(ter) Il a été convenu que le Plan proposé permettra l'élimination totale des substances du Groupe I de l'Annexe A (CFC) dans tous les secteurs concernés du pays, y compris les secteurs des aérosols médicaux et des solvants.

21(quater) Le Gouvernement d'Allemagne a informé le Secrétariat que le Gouvernement du Japon avait retiré sa proposition initiale de développement d'un projet sur la conversion de l'usine de fabrication de compresseurs de Pars en Iran.

21(quinto) Le Secrétariat et le Gouvernement d'Allemagne ont examiné en profondeur les questions non résolues relatives à la consommation admissible des CFC et aux surcoûts des différents secteurs. Sur la base de l'analyse des projets de réfrigération approuvés pour l'Iran, il a été convenu d'utiliser le rapport coût-efficacité de 13,75 \$ US/kg pour le reste du secteur de la fabrication en réfrigération. Il a également été convenu que pour fournir l'assistance technique aux entreprises du secteur de l'entretien/montage en réfrigération, il faudrait prévoir une aide supplémentaire par rapport aux entreprises du secteur de l'entretien seulement. Par conséquent, il a été convenu de fixer le rapport coût-efficacité à 6,48 \$ US/kg de PAO. Le niveau de consommation du secteur des climatiseurs des véhicules automobiles tel que prévu dans le Plan a

été re-examiné et établi d'un commun accord à 424, 4 tonnes de PAO. Une consommation supplémentaire d'environ 30 tonnes de PAO sous forme de CFC-11 a été identifiée, mais n'a pas été reconnue admissible pour le financement. Étant donné la complexité du Plan et le nombre d'intervenants impliqués, la gestion du projet et le volet appui à l'élaboration de politique ont été fixés à 1 022 727 \$ US, ce qui représente 9% du coût total du plan. Le Secrétariat et le Gouvernement d'Allemagne ont convenu d'un surcoût total admissible de 11 250 000 \$ US pour le Plan national d'élimination des CFC. Ce montant inclut la gestion du projet et l'appui à l'élaboration de politique. Une consommation totale de 1 708,4 tonnes de PAO des substances du Groupe I de l'Annexe A pourrait être admissible pour compensation, ce qui correspondrait à la consommation maximale de CFC admissible, conformément à la Décision 37/35. Le rapport coût-efficacité pour l'ensemble du projet est de 6,59 \$ US/kg de PAO. Le tableau ci-dessous présente une répartition du surcoût convenu par le Secrétariat et le Gouvernement d'Allemagne.

	Élimination Tonnes PAO	Coût- efficacité \$ US /kg	\$ US
Fabrication en Réfrigération	56	13,75	770 000
Assistance technique en entretien / montage en Réfrigération	135	6,84	923 245
Récupération / recyclage et formation en entretien et en Réfrigération	475	5	2 375 000
Climatiseurs Véhicules automobiles	424,4	5	2 122 000
Mousse	608,4	6,57	3 999 544
Solvants /Aérosols	9,6	4,15	39 840
Sous-total	1 708,4		10 227 273
Appui à l'élaboration de politique & gestion			1 022 727
Total	1 708,4	6,59	11 250 000

21(sexto) Les fabricants du secteur de la mousse souple ont choisi la technologie du dioxyde de carbone liquide (DCL) parce qu'elle représente une solution à long terme et comporte peu de problèmes de sécurité par rapport aux autres technologies. Cependant, en raison de l'application des décisions du Comité exécutif, les surcoûts du sous-secteur de la mousse souple ont été déterminés sur la base des technologies autres que celle du DCL. Toutes les entreprises du secteur de la réfrigération sont des Petites et Moyennes Entreprises (PME). Ces PME ont choisi la technologie à base du HCFC-141b pour le secteur de la mousse. La technologie du cyclopentane a été envisagée, mais écartée en raison des considérations économiques et de sécurité. La technologie de choix que devraient adopter toutes les entreprises du secteur de réfrigération est celle à base du HFC-134a. Le Gouvernement d'Allemagne a indiqué que le HCFC-141b a été choisi comme technologie provisoire par toutes les entreprises suite à une discussion avec ces entreprises sur les solutions de remplacement disponibles et suite aussi aux

décisions pertinentes du Comité exécutif sur l'utilisation du HCFC-141b comme solution de remplacement provisoire pour l'agent de gonflage. La Section 6.6 du Plan fournit la justification de l'utilisation des technologies transitoires. Conformément aux décisions pertinentes du Comité exécutif sur l'utilisation des HCFC, la correspondance du Gouvernement d'Iran approuvant l'utilisation du HCFC-141b est jointe.

21(septimo) Le premier programme de mise en œuvre est conforme au document de projet et reflète les résultats des discussions qui ont eu lieu entre le Gouvernement d'Allemagne et le Secrétariat. Un projet d'accord en ce sens est en préparation et le document sera distribué dès qu'il sera achevé.

- **Remplacer** le paragraphe 22 à la page 7, sous ``Recommandations`` **par** ce qui suit :
22. Sur la base des observations ci-dessus, et sous réserve de la signature à temps d'un projet d'accord, le Comité exécutif pourrait considérer :
- a) L'approbation en principe du financement de 11 250 000 \$ US et de 1 096 522 \$ US pour les coûts d'appui d'agence pour le plan national d'élimination des CFC de la République islamique d'Iran;
 - b) L'approbation du projet d'accord pour le plan national d'élimination des CFC; et
 - c) L'approbation du financement de 2 202 837 \$ US et 232 453 \$ US représentant les frais d'agence pour le premier programme de mise en œuvre de 2003.

d)

